

RISQUE ACCRU D'IMPORTATION DE LA MPox DU CLADE Ib

29 octobre 2025

Au cours des deux dernières semaines, quelques cas de **mpox du clade Ib** liés à une **transmission communautaire impliquant des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HARSAH)** ont été rapportés en Californie et en Europe. Il s'agit des premiers cas de mpox du clade Ib associés à une transmission communautaire parmi les HARSAH répertoriés au-delà du continent africain où sévit toujours une éclosion :

- Le 17 octobre, le [Département de santé publique de la Californie](#) rapportait 3 cas de mpox du clade Ib chez des hommes n'ayant pas d'historique de voyage. Aucun lien épidémiologique n'aurait été identifié entre les cas, mais tous auraient eu un contact sexuel avec un homme. Tous ont nécessité une hospitalisation.
- Le 24 octobre, le [European Centre for Disease Prevention and Control](#) (ECDC) rapportait 5 cas de mpox du clade Ib, chez des hommes sans historique de voyage, déclarés en Italie (2 cas), Espagne (1 cas), Portugal (1 cas), et aux Pays-Bas (1 cas). Trois des cinq cas auraient rapporté avoir eu des contacts sexuels avec un homme. Les cas auraient tous présenté un tableau clinique non grave.

Selon [l'évaluation du risque du ECDC](#) du 24 octobre, le risque d'infection par la mpox du clade Ib est considéré modéré chez les HARSAH européens, et des éclosions de 10 à 100 cas sont probables dans les grandes métropoles de l'Europe suivant l'introduction du clade Ib au sein des réseaux sexuels HARSAH. Dans un rapport publié le 27 octobre, le [UK Health Security Agency](#) estime que cette évolution épidémiologique fait passer le risque d'importation du clade Ib de modéré à élevé, tandis que le risque de transmission secondaire reste faible à modéré. Cependant, cette évaluation comporte d'importantes incertitudes concernant les propriétés du virus en circulation, les groupes à risque, ainsi que le niveau et la durée de l'immunité conférée par une infection naturelle ou par la vaccination. En particulier, la gravité de l'infection par le clade Ib par rapport au clade IIb n'a pas encore été adéquatement caractérisée.

À ce jour, aucun cas de mpox du clade Ib n'a été rapporté à Montréal. Toutefois, la **présence d'une transmission communautaire dans les réseaux HARSAH européens et américains augmente considérablement le risque d'importation de la mpox du clade Ib à Montréal**. De plus, une recrudescence de la mpox à Montréal attribuable à une transmission locale du virus du clade Ib est probable, car les couvertures vaccinales contre la mpox parmi les gbHARSAH montréalais demeurent insuffisantes pour prévenir la transmission locale. Dans ce contexte, la DRSP de Montréal invite les cliniciens à rehausser leur vigilance face à la mpox, **incluant parmi les personnes doublement vaccinées**, et à continuer de promouvoir la vaccination auprès des personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec.

RECOMMANDATIONS

1. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant une(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de la mpox

- Envisager le diagnostic de la mpox chez les personnes avec des [symptômes compatibles](#), même si elles ont reçu une ou deux doses de vaccin contre la mpox, car la protection conférée par le vaccin n'est pas de 100 %.
 - Envisager d'autres étiologies communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et aux [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge pour ces autres étiologies.
 - Bien que plusieurs professionnels de la santé soient outillés pour prendre en charge les patients avec des symptômes compatibles avec la mpox, ceux qui souhaitent référer leurs patients pour une évaluation spécialisée et un dépistage peuvent obtenir un rendez-vous dans une des cliniques d'évaluation spécialisée en contactant le **514 766-3974**, option 3. Le service est disponible les lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche de 8h à 16h, ainsi que le mercredi de 11h à 19h. Il est également possible de transmettre ce numéro directement aux patients.
- Investiguer les personnes répondant à la [définition de cas suspect](#) de mpox en obtenant des **prélèvements appropriés** pour confirmer le diagnostic.
 - Se référer au [Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Les spécimens prélevés de patients chez qui la mpox est suspectée sont considérés comme des matières infectieuses de catégorie A pour le

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

RECOMMANDATIONS (suite)

- transport. Ces spécimens peuvent toutefois être envoyés en catégorie B via le certificat temporaire TU 0886 (à inscrire sur la boîte d'envoi).
- Ne pas effectuer de *de-roofing* ni aspirer les lésions en raison du risque de blessure par objet tranchant et d'exposition aux liquides biologiques.
 - Si des prélèvements sont réalisés, en aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement afin d'assurer leur traitement prioritaire, faciliter le triage des autres échantillons prélevés chez le patient, et assurer la sécurité du personnel de laboratoire.
 - Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques, les cas et les contacts selon le jugement clinique et en se référant aux sections [Traitement](#) et [Prévention et recommandations](#) de la page web du MSSS [Mpox \(variole simienne\)](#) à l'intention des professionnels de la santé.

2. Mettre en place les précautions appropriées lors de l'évaluation clinique de patients présentant un(des) lésion(s) de la peau ou des muqueuses suggestive(s) de mpox

- Se référer aux recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur les [mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins](#) (juillet 2024).
- Lorsque des personnes présentant des symptômes suggestifs de mpox consultent un milieu clinique, elles sont invitées à couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, à procéder à l'hygiène des mains et à porter un masque de qualité médicale.

3. Recommander la vaccination en préexposition aux personnes correspondant aux indications du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)

- Recommander la vaccination primaire complète (2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours) selon les indications du [PIQ](#). L'infection peut quand même survenir chez les personnes vaccinées, mais ces personnes sont généralement moins symptomatiques que les personnes non-vaccinées.
- La vaccination des personnes âgées de moins de 18 ans est possible, tel que précisé dans l'Avis scientifique intérimaire du Comité sur l'immunisation du Québec portant sur la [Vaccination contre la mpox dans un contexte d'augmentation de la circulation du clade 1 du virus en Afrique](#).
- Les [personnes à risque](#) pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur [Clic Santé](#).

4. Déclarer toute infection répondant à la définition de cas suspect à la [Direction de santé publique du lieu de résidence du cas](#) :

- Par télécopieur au (514) 528-2461, utiliser le [formulaire PDF dynamique pour la déclaration de la mpox](#) ou le [formulaire usuel de déclaration des MADO](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes.
- Par téléphone, composer le (514) 258-2400 et demander à parler au professionnel de garde en maladies infectieuses.
- La déclaration à la DRSP permet de débuter l'enquête épidémiologique et l'intervention auprès des contacts, ainsi que de suivre la situation épidémiologique et d'évaluer l'efficacité des interventions, incluant l'offre de vaccination.

Liens utiles :

- [Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) - INSPQ.qc.ca](#)
- [Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\) - Protocole d'immunisation du Québec - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) - Canada.ca](#)
- [Variole simienne \(mpox\) \(OMS\)](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#).

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours